Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260402-CM2604_13-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-sept mars, par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Etaient présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Patrick CLEMENT, Mme Françoise DIROU, M. Sébastien NORMAND, M. Frédérick JACOB, M. Christophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Anne-Claire DELMAS, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, M. Julien ROGNANT, Mme Sandrine LE FEUR, M. Ewen ROGER, M. Mathias MER, M. Sylvain LOISEL, M. Yvon POULIQUEN, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN.

Etaient absents : M. Régis MERAL (pouvoir à Alain KIFFER), Mme Anne-Claire DELMAS (pouvoir à Corinne ANDREO), Mme Viviane LE BIHAN (pouvoir à Yvon POULIQUEN).

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27 Quorum : 14

Céline DARBOUX a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDEF : DELEGATION, CODE CM2604_13

Le SDEF est un partenaire important pour la Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner. Il accompagne la collectivité notamment dans le domaine de l'éclairage public, des réseaux électriques et des réseaux télécom.

Il est proposé de donner délégation au Maire pour signer des conventions financières simples sans nécessité de délibération du Conseil municipal. Cette délégation concernera les travaux suivants :

- Eclairage public : rénovation ou remplacement de points lumineux
- Réseaux électriques et réseaux Telecom : extension, sécurisation ou effacement des réseaux

Il est également proposé de limiter la délégation au Maire aux opérations inférieures à 10 000 € dans les domaines listés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, par 21 voix POUR et 6 ABSENTIONS, cette proposition selon les conditions suivantes :

- **Signature de conventions financières pour des travaux relatifs à l'éclairage public, aux réseaux électriques et aux réseaux Telecom**
- **Dans la limite de 10 000 € par opération concernée.**

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 2 avril 2026,

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Céline DARBOUX, secrétaire de séance

Mairie de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner (29410)

Darboux